

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 18 MAI 2018

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 07 mai 2018, s'est réuni le 18 mai 2018 à 8h30, en salle de réunion du Smidom sous la Présidence de M. Paul Ferré.

Nombre de délégués en exercice : 31

Nombre de délégués présents : 31

COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	Présent	Excusé	Absent	DELEGUES SUPPLEANTS	Présent	Excusé	Absent
COMMUNAUTE DE COMMUNES LA VEYLE	M. GENTIL	X			M. PERRAUD Luc	X		
	M. CHAVY Yves	X			M. BOUCHER Erwan		X	
	Mme DALAIS Christelle			X	Mme GUILLOMIN-MARCHIONINI	X		
	M. PONCET Alain		X		Mme PONCET Ghislaine		X	
	M. CHARDIGNY Jean Pierre	X			M. NAVORET Daniel	X		
	M. BODIN Jean-Claude		X		M. BOUCHOUX Gilbert	X		
	M. GEINDREAU Guy	X			M. MONTANGERAND Jean-Michel	X		
	M. AUBLANC Jean-Claude		X		M. MARQUOIS Michel		X	
	M. DUBOST Michel	X			M. PELISSON Joanny	X		
	M. CAMILLERI Jean-Luc		X		M. DUSSEUX René		X	
	M. BROCHAND Michel	X			M. GREFFET Christophe		X	
	M. REVERAND Pascale			X	M. PONCIN Nicolas-Lays			X
	M. MULLER Philippe	X			M. AGATY Guillaume		X	
	M. ALBAN Bernard	X			M. GRAND Jean-Michel		X	
	M. JACQUET Claude	X			M. MICHON Robert	X		
M. CLERC Hervé		X		M. BREVET George	X			
M. MAUGE Lionel			X	M. BOURGE Hervé			X	
M. GIVORD Alain	X			Mme BALMOT Eliane	X			
M. VIOT Dominique	X			M. RIBOLLET Roger		X		
Mme BOUCHY Anne Marie		X		M. LITAUDON Bernard	X			
M. AUBRUN Michel			X	M. CHAMPION Jean-Pierre			X	
M. COTTEY Romain	X			Mme THIVOLLE Marie-Monique	X			
M. TATON Marc	X			M. BOURGEOIS Patrick		X		
M. VARVIER Serge	X			M. ALGA Dominique			X	
M. FERRE Paul	X			M. VOISIN Maurice	X			
Mme LECLERC Irène	X			M. LUX Jean-Michel		X		
M. PERRADIN Michel	X			M. DESPLACE Robert		X		
M. MORILLON Guy	X			M. SEVES Thierry		X		
M. ECKERT Pierre	X			Mme BISIGNANO Nathalie		X		
M. DESCHIZEAUX Jean Claude		X		M. LAGRANGE Robert		X		
M. LAMURE Raphaël			X	M. PROST Philippe		X		

La séance est ouverte à 08h30.

1. Nomination d'un secrétaire de séance :

A l'unanimité, M. COTTEY est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu du 06 avril 2018 :

Le compte rendu n'appelant aucune remarque,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le compte-rendu de la séance du 06 avril 2018.

3. Démarrage de la collecte en C0.5 :

Monsieur Ferré explique à l'assemblée que la collecte en C0.5 a débuté la semaine 15, soit le 9 avril 2018. Des SMS sont envoyés aux foyers concernés pour les prévenir de la collecte un jour avant, pour un coût qui s'élève à 18 € par semaine.

A la suite du passage en collecte C0.5, trois usagers ont demandé des bacs de capacité supérieure. La collecte « gros producteurs » a été rallongée des usagers professionnels qui ne pouvaient pas se satisfaire d'une collecte tous les 15 jours.

Le gain par rapport à l'ancienne tournée en C1 est estimé à un peu plus d'une heure et 40 kms, après ces deux premiers mois de mise en œuvre.

Une étude va être lancée pour l'extension en C 0.5 sur l'ensemble du territoire (coût environ 15K€ HT).

Messieurs Bouchoux et Dubost ont eu un bon retour de l'envoi des SMS et sont satisfaits de l'initiative.

Monsieur Voisin demande ce que font les agents qui rentrent entre 08h30 et 09h30 ?
Monsieur Ferré répond que pour l'instant les agents ne font rien.

Madame Thivolle dit qu'il faut penser aux bacs de regroupement qui ont été mis en place parce qu'il fallait un passage par semaine.

4. Démarrage des colonnes enterrées OMR à Montmerle sur Saône :

Depuis l'ouverture des colonnes enterrées à Montmerle, et jusqu'au dimanche 13 mai 2018, M. FERRE rapporte que 401 foyers ont déposé des sacs sur les 420 concernés, avec une moyenne de 3.3 dépôts par foyers sur la période. Les dépôts se font de manière aléatoire selon les jours de la semaine (cf tableau ci-dessous). Il n'y a pas eu de retour négatif de la part des usagers ni d'incivilités sur ces points d'apport volontaire.

PAV	relevé des dépôts au 13/05/2018	Volume moyen déposé / semaine	Taux moyen
<i>Rue de St Trivier</i>	258	3225	72%
<i>Rue de la Foire</i>	239	2988	66%
<i>Place du marché</i>	229	2863	64%
<i>Rue de Macon</i>	176	2200	49%
<i>Rue de Lyon</i>	145	1813	40%
<i>Impasse des Canelles</i>	92	1150	26%
<i>Chemin des Garennes</i>	88	1100	24%
<i>Rue des Clairières</i>	83	1038	23%

Répartition des dépôts selon les jours de la semaine.

	Nombre de dépôts sur la période	Répartition en %
Lundi	196	15%
Mardi	186	14%
Mercredi	200	15%
Jeudi	180	14%
Vendredi	170	13%
Samedi	208	16%
Dimanche	170	13%
TOTAL	1310	

Monsieur BREVET demande quel est le litrage de ces colonnes enterrées ?

Monsieur FERRE répond qu'elles font 4.5 m3 utile.

Madame LECLERC demande quelle est la différence entre les colonnes enterrées et les colonnes semi enterrées ? Monsieur FERRE montre les photos des deux types de colonnes. Les colonnes semi enterrées sont moins chères. Elles sont situées à la place des points de regroupement. Elles ont le même volume que les colonnes enterrées.

Monsieur FONTANILLES explique que les colonnes semi enterrées sont moins profondes donc moins onéreuses au niveau du génie civil.

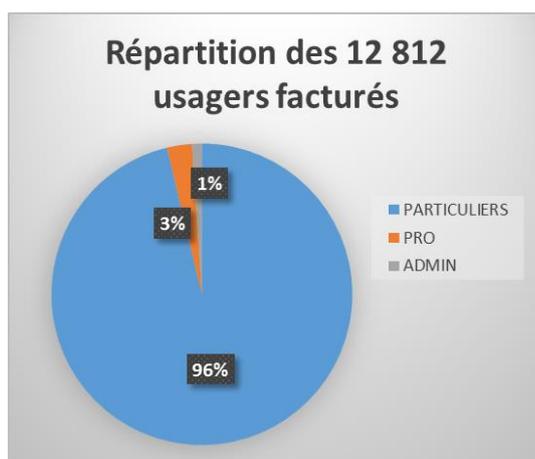
Monsieur GIVORD demande si les usagers utilisent toujours des sacs plastiques ?

Monsieur FERRE répond que les usagers mettent leur sac de 40 litres dans le tambour des colonnes enterrées ou semi enterrées.

Monsieur FERRE informe que 43 bacs ont été repris au 15 mai 2018.

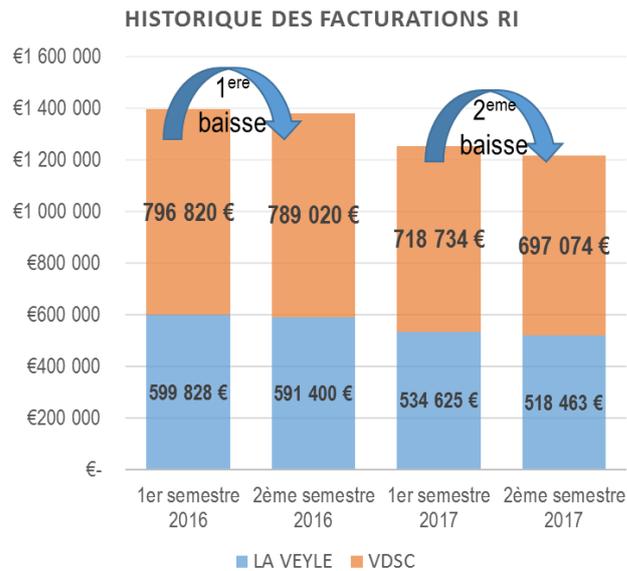
5. Point sur la facturation du 2^{ème} semestre 2017 :

Monsieur FERRE explique que la facturation du 2^{ème} semestre 2017 sur le périmètre du Smidom 2017 s'élève à 1 215 537 € pour un nombre de 12 812 factures émises, essentiellement des particuliers.



Une baisse régulière des recettes de la RI (-15 %) est constatée depuis sa mise en place.

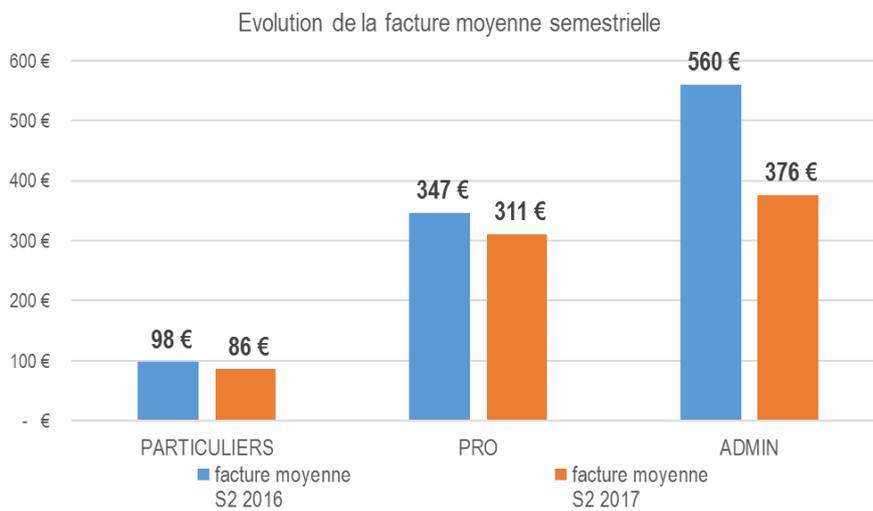
- Deux baisses de tarifs applicables au 2^{ème} semestre
- L'impact du mini facturable est estimé à 120 000 €



Monsieur VIOT demande combien d'utilisateurs sont en mode SEPA ?
 Monsieur FERRE répond que le Smidom n'a pas le moyen de le savoir.

L'impact des baisses des tarifs sur les factures moyennes se fait sentir différemment selon les catégories d'usagers :

- 14 % pour les particuliers
 - 11 % pour les professionnels
 - 49 % pour les administrations
- baisse des levées / abonnements + ajustement du parc des bacs



Cas des particuliers :

- Nombre médian de levées = 6
- 6 % des particuliers à 0 levées

Cas des professionnels :

- Nombre moyen de levées = 38 comme au S2 2016

Cas des administrations :

- Nombre moyen de levées = 52 au lieu de 58 au S2 2016

6. Point sur l'activité du 1er trimestre 2018.

Ordures ménagères résiduelles :

	Smidom périmètre 2017				
Période	Nbre de bacs collectés	Nbre d'adresses	Taux de présentation	Tonnage annuel	Poids du bac moyen
2017	39 823	10 867	3.67	897	
2018	38 515	10 997	3.5	858	22.3

	Bords de Veyle				
Période	Nbre de bacs collectés	Nbre d'adresses	Taux de présentation	Tonnage annuel	Poids du bac moyen
2018	10 794	3990	2.7	215	19.92
					22.3

Déchèteries :

	Tonnages collectés par déchèterie				
Déchèterie	Francheleins	Saint Etienne	Saint Jean sur Veyle	Smidom périmètre 2017	Vonnas
2017	445	643	633	1721	
2018	376	531	532	1439	335
Variation	-16 %	-17 %	-16 %	-16 %	

Tri sélectif – Emballages :

	Tonnages d'emballages collectés en PAV	
Période	Smidom Périmètre 2017	Bords de Veyle
2017	168	61
2018	183	65
Variation	+ 9 %	+7 %

Monsieur FERRE informe l'assemblée que nos agents font un effort important pour maintenir la propreté sur les points d'apport volontaire et que la décision a été prise de faire passer une benne à ordures ménagères les lundis et les lendemains des jours fériés pour collecter les dépôts sauvages.

7. Situation du personnel.

Monsieur FERRE fait un point sur le personnel notamment sur les agents d'entretien des points d'apport volontaire :

- P. BEROUJON en arrêt maladie depuis le 03 octobre 2017 jusqu'au 30 septembre 2018. Le Comité Médical a été saisi pour mettre cet agent en Longue Maladie (en attente de décision). Il est remplacé par Benjamin GAROD en CDD jusqu'au 30 septembre 2018.
- T. Laplace en arrêt maladie depuis le 21 novembre 2017 : Commission de Réforme saisie pour demander une reconnaissance de maladie professionnelle (en attente de décision). Saisie également du Comité Médical pour mettre cet agent en Longue Maladie (en attente de décision).

- T. GOURLAND condamné à 14 ans de réclusion criminelle : Saisie de la Commission Administrative Paritaire pour une demande de radiation au 1^{er} juillet 2018.
- C. VIOT : Contrat à renouveler pour surcroît activité (voir point 10).

8. Arrivée des bennes à ordures ménagères le 2 mai 2018 :

Monsieur FERRE expose que les deux nouvelles BOM ont été livrées et réceptionnées par les équipes le 2 mai 2018. La Société SIMPLICITI est venue au Smidom pour former les agents sur le nouveau matériel.

Suite à la réception, quelques réserves restent à lever :

Notamment une longueur de châssis supérieure de 30 cm par rapport aux anciennes bennes pose problème sur certains circuits où les chemins ne sont pas praticables à cette longueur.

Scania, le fournisseur du châssis propose un suivi hebdomadaire des données techniques de conduite.

9. Bords de Veyle : abandon de la facturation au poids

Monsieur FERRE fait un rappel des principes de facturation pour l'année 2017 sur le secteur Bords de Veyle :

- Une part fixe par foyer (sans tenir compte du nombre de personne) : 112,32 € /an et 82,32 € pour 1 personne en 2018.
- Une part variable à la levée jusqu'à 12 levées compris dans la part fixe. Au-delà : 1,57 € par levée quelle que soit la taille du bac.
- Une part variable au poids : 0,19 €/kg avec un poids annuel inférieur à 170 kg/personne, puis 0,25 €/kg si poids annuel supérieur à 170 kg/personne.

L'objectif est de collecter en 2019 en C0.5 le plus de communes possibles avec les moyens du Smidom.

Une étude sur la facturation 2017 sur les particuliers a été réalisée par Madame CORMERAIS. Elle montre les caractéristiques suivantes sur Bords de Veyle :

- 4100 facturés : 90 % particuliers.
- 61 % Vonnas et Mézériat.
- 57 % des foyers 1 et 2 personnes.
- 19 % des particuliers sont à 0 levées.
- La facturation « au poids » représente environ 100k € donc 20% de la facture totale.

Monsieur VIOT trouve intéressant grâce à cette étude de voir que 19 % des particuliers sont à 0 levées.

Monsieur JACQUET suggère qu'un point doit être fait par commune pour ces 19 % de particuliers qui ne présentent pas leur bac à la collecte.

10. Délibération pour l'accroissement saisonnier d'activité :

Monsieur FERRE explique à l'assemblée délibérante qu'en raison de l'intégration des 6 communes de l'ex Communauté de Communes Bords de Veyle sur le territoire du Smidom Veyle Saône et notamment du transfert des données du logiciel AGIDE dans le logiciel LOGELBAC PRO,

Il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent d'accueil à temps complet à raison de 35 heures de travail hebdomadaire.

Monsieur VIOT ne participe pas au vote étant donné que ce contrat sera établi pour sa fille, Madame VIOT.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité de 4 mois à compter du 1^{er} juin 2018 avec possibilité de renouvellement dans la limite de 6 mois maximale.
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires.
- DECIDE que la rémunération pourra être comprise entre l'IB 386 et l'IB 354.
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de six mois sur une même période de 12 mois consécutifs).

11. Statistiques 2017 du Smidom par rapport au Sytraival :

Monsieur FERRE expose à l'assemblée les statistiques 2017 du Smidom par rapport aux statistiques du Sytraival.

	Verre	kg/ habitant
	Sytraival	37,0
	Smidom	42,4
	Smictom	33,7
+ haut	Saone Beaujolais	59,6
+bas	Agglo Villefranche	29,0

	Papier	kg/ habitant
	Sytraival	20,5
	Smidom	23,5
	Smictom	17,2
+ haut	SIRTOM (Cluny)	24,3
+bas	COR	16,5

	Emballages légers	kg/ habitant
	Sytraival	19,4
	Smidom	22,2
	Smictom	20,5
+ haut	Beaujolais Pierres dorées	24,3
+bas	Saone Beaujolais	13,7

	OMR	kg/ habitant
	Sytraival	218,0
	Smidom	104,0
	Smictom	228,0
+ haut	Agglo Villefranche	258,0
+bas	CC pays de l'Arbresle	177,0

12. Feuille de route du gouvernement sur l'économie circulaire :

Monsieur FERRE présente les objectifs de la feuille de route du gouvernement (FREC) :

- Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française. Réduire de 30 % la consommation de ressources par rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010.
- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.
- Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre. Economiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique.

Créer jusqu'à 300 000 emplois supplémentaires.

Une Feuille de route pour mieux gérer nos déchets		Public concerné
17	Enclencher une dynamique de « mobilisation générale » pour accélérer la collecte des emballages recyclables, les bouteilles plastique et les canettes grâce à la consigne solidaire	
18	Étendre le champ de la filière REP « emballages » aux emballages professionnels et se donner pour objectif d'augmenter le pourcentage de bouteilles et canettes collectées dans le secteur des cafés, hôtels et restaurants	
19	Simplifier le geste de tri pour les citoyens et harmoniser la couleur des contenants dans toute la France	
20	Améliorer le dispositif de pictogramme appelé « Triman » en simplifiant sa définition	
21	Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination	
22	Faciliter le déploiement de la tarification incitative de la collecte des déchets	
23	Faciliter le déploiement du tri à la source des biodéchets par les collectivités, en assouplissant les contraintes	
24	Valoriser tous les biodéchets de qualité et permettre au secteur agricole d'être moteur de l'économie circulaire	
25	Porter au niveau européen l'interdiction de l'usage des plastiques fragmentables, les contenants en polystyrène expansé et les microbilles de plastique	
26	Imposer d'ici 2020 l'installation de filtres de récupération des particules de plastiques sur les sites où celles-ci sont produites ou utilisées	
27	Élaborer début 2019 un référentiel de bonnes pratiques et d'outils destiné aux collectivités pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets	
28	Refonder le pacte de confiance des filières REP afin de redonner des marges de manœuvre aux éco-organismes tout en renforçant les moyens de contrôle de l'État et les sanctions	
29	Instruire avec les acteurs concernés la création de nouvelles filières REP ou l'extension de filières existantes pour étendre le principe pollueur-payeur à de nouveaux produits	
30	Faire évoluer certaines filières REP pour en améliorer le fonctionnement	
31	Étudier d'ici 2019 le déploiement d'un dispositif financier favorisant la reprise des anciens téléphones portables	
32	Donner plus de liberté aux producteurs pour l'exercice de leur responsabilité dans le cadre des filières REP	

Monsieur FERRE présente les impacts concrets de cette feuille de route :

- Réduire le taux de TVA à 5,5 % pour la prévention, la collecte séparée, le tri, la valorisation matière des déchets.
- Augmenter la TGAP sur le stockage et sur la valorisation énergétique.
- 3 nouvelles REP : jouets, articles de sport, articles de bricolage et de jardin.
- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr>

13. Reversement des recettes de la redevance incitative par les Communautés de Communes :

Monsieur FERRE explique qu'il y a un problème sur le 2^{ème} semestre 2016 qui a été « payé » 2 fois par les Communautés de Communes :

- Une fois par les contributions mensuelles au 2^{ème} semestre 2016.
- Une fois par la Redevance Incitative « reversée » au cours de l'année 2017.
- Les écritures comptables ont été passées selon les instructions de la Trésorerie.
- L'erreur a été vue lors de la clôture du budget annexe de La Veyle.
- Une rencontre avec la DGFIP a eu lieu le vendredi 04 mai 2018.
- Pour le Smidom problème budgétaire et de trésorerie.
- Suite à la réunion avec La Veyle du 17 mai 2018 : le Smidom « rembourse » aux Communautés de Communes les contributions du 2^{ème} semestre 2016 (1 048 320 €) par diminution du versement de la recette Redevance Incitative.
- Pour équilibrer le budget, le Smidom passe en recettes à recevoir le semestre 2 de l'année écoulée.
- Pas de changement sur les conventions de reversement.
- La trésorerie du Smidom sera consolidée par des emprunts ou relais trésorerie.

Madame THIVOLLE est surprise au vu du montant des cotisations que personne n'ait rien vu ni au Smidom ni dans les Communautés de Communes.

14. Questions diverses :

- Monsieur FERRE présente les tonnes de vêtements que les communes ont récupéré par le biais des colonnes « Relais » pour l'année 2017 par rapport à l'année 2016. Monsieur GENTIL explique que même les vêtements usagés sont recyclés et non jetés à la poubelle. Monsieur JACQUET informe que la Croix Rouge récupère également les vêtements en bon état.
- Monsieur GENTIL fait un point sur les colonnes aériennes. Un montant de 120 000 € a été mis au budget 2018. Après une réunion de travail avec Monsieur FONTANILLES, une commande sera envoyée à ASTECH pour un montant de 84 000 €.

Monsieur DUBOST demande si avec la récupération des colonnes des autres communes on peut faire un point homogène à Saint André d'Huiariat.

Monsieur VIOT est surpris que la commune de Garnerans ne soit pas inscrite pour recevoir de nouvelles colonnes alors que la dalle est faite et qu'il a demandé plusieurs fois au Smidom des colonnes supplémentaires.

Monsieur FONTANILLES informe qu'une colonne coûte 1 550 €. Le Smidom va acheter 48 colonnes et Quinson Fonlupt fera les déplacements au prix de 50 € par colonne déplacée. Les anciennes colonnes endommagées seront éliminées, celles étant dans un état correct seront conservées au cas où. La destruction coûte 120 € la tonne donc 250 € par colonne et sera réalisée par Quinson Fonlupt.

Monsieur GENTIL émet la possibilité de stocker les colonnes sur le terrain à Saint Etienne sur Chalaronne.

- Monsieur FERRE informe que suite à des travaux de réfection de la toiture des locaux du Smidom par l'entreprise LE NY, un accident du travail a eu lieu le jeudi 17 mai 2018. L'Inspecteur de Travail vient le mardi 22 mai 2018 au Smidom.
- Agenda du 2^{ème} trimestre 2018 :
 - Bureau : vendredi 08 juin 2018.
 - Comité Syndical : vendredi 22 juin 2018.

Le Président,

Paul FERRE

SEANCE CLOSE A 10H00

SIGNATURE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

M. GENTIL

M. NAVORET

M. DUSSEUX

M. MICHON

M. PERRAUD

M. BODIN

M. BROCHAND

M. CLERC

M. CHAVY

M. BOUCHOUX

M. GREFFET

M. BREVET

M. BOUCHER

M. GEINDREAU

MME REVERAND

M. MAUGE

MME DALAIS

M.MONTANGERAND

M. PONCIN

M. BOURGE

MME GUILLOMIN

M. AUBLANC

M. MULLER

M. GIVORD

M. PONCET

M. MARQUOIS

M. AGATY

MME BALMOT

MME PONCET

M. DUBOST

M. ALBAN

MARCHIONINI

M. PELISSON

M. GRAND

M. CHARDIGNY

M. CAMILLERI

M. JACQUET

SIGNATURE DES ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VAL DE SAONE CENTRE

M. VIOT

M. BOURGEOIS

M. MORILLON

M. RIBOLLET

M. VARVIER

M. SEVES

MME BOUCHY

M. ALGA

M. ECKERT

M. LITAUDON

M. FERRE

MME BISIGNANO

M. AUBRUN

M. VOISIN

M. DESCHIZEAUX

M. CHAMPION

MME LECLERC

M. LAGRANGE

M. COTTEY

M. LUX

M. LAMURE

MME THIVOLLE

M. PERRADIN

M. PROST

M. TATON

M. DESPLACE

